

Devrait-on accorder le droit de vote aux jeunes de moins de 18 ans ?

De nombreux jeunes voudraient changer notre société, à la fois pour satisfaire leurs propres besoins et pour régler des problèmes tels que l'injustice, l'inégalité et les dommages causés à l'environnement. En tant que futurs leaders de la société canadienne, les jeunes citoyennes et citoyens de moins de 18 ans pourraient avoir une influence importante sur la vie politique du pays si le droit de vote leur était accordé. Bien que la *Charte des droits et libertés* (art. 3) garantisse à toutes les citoyennes et à tous les citoyens le droit de voter aux élections, les législateurs se sont appuyés sur la clause des « limites raisonnables » (art. 1) pour ne pas reconnaître le droit de vote aux jeunes âgés de moins de 18 ans. De plus, la *Loi électorale du Canada* accorde le droit de vote aux « adultes » seulement. Certaines personnes pensent toutefois que les jeunes de 16 et de 17 ans devraient avoir le droit de voter.

Infosource 2-7 ▼

CE QUE DIT LA CHARTE AU SUJET DU DROIT DE VOTE

Article 3 :

Tout citoyen a le droit de vote aux élections législatives fédérales ou provinciales.

Article 1 :

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Infosource 2-8 ▼

LA MATURITÉ ÉLECTORALE

Qu'est-ce que la « maturité électorale » ? C'est la capacité de porter un jugement éclairé sur les réalisations d'un gouvernement et d'un candidat, sur leurs programmes et sur leur capacité à tenir les promesses faites au cours de la campagne électorale. [...] Il faut se tenir au courant, participer à des réunions et discuter avec les concitoyens. Une citoyenne ou un citoyen qui est capable de faire cela a la maturité voulue pour voter.

Pourquoi les jeunes de 17 ans ou de 16 ans n'auraient-ils pas la maturité électorale ? Lorsqu'ils sont libérés de l'autorité parentale ou qu'ils travaillent, ils sont traités sur un pied d'égalité avec les adultes. Ils peuvent avoir un emploi, payer des impôts et effectuer un grand nombre d'actes légaux. [...] Avec le consentement requis, ils peuvent se marier, avoir des responsabilités familiales, conduire une voiture et entrer dans les forces armées.

Patrice Garant, chercheur à l'Université de Carleton

Source : *Youth in Canadian Politics : Participation and Involvement*

QUATRE RAISONS DE NE PAS ABAISSER L'ÂGE ÉLECTORAL

Si les jeunes de 16 ans sont assez responsables pour conduire, cela signifie-t-il pour autant qu'elles et ils ont la maturité suffisante pour voter ?



1. Les jeunes ne connaissent rien aux questions politiques; ils ne savent pas faire la différence entre un bon et un mauvais programme politique.
2. Les enfants ne doivent pas être considérés comme des électrices ou des électeurs responsables parce qu'ils risquent de ne pas voter sérieusement.
3. Les enfants risquent davantage de voter en fonction de la personnalité d'un candidat qu'en fonction de son programme politique.
4. Les parents risquent de chercher à influencer leurs enfants et de les forcer à voter comme eux.

Source : Adapté de The Rights of Children

ANALYSE DE LA QUESTION

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN **avisé**

1. a) À l'aide des Infosources 2-7 à 2-9, énumère dans un tableau de deux colonnes les arguments pour et contre l'abaissement de l'âge électoral.
b) Dans chaque colonne, classe les arguments du plus persuasif au moins persuasif.
c) Compare tes résultats avec ceux d'une ou d'un camarade. Selon toi, comment s'expliquent les différences et les similitudes dans vos opinions?
2. a) Fournis quelques-uns de tes propres arguments pour ou contre l'abaissement de l'âge électoral.
b) Imagine ce que des adultes ou d'autres personnes en dehors de l'école peuvent penser de cette question. Explique ton point de vue.
c) Demande l'opinion de quatre ou cinq personnes de l'extérieur de la classe. Leurs réponses correspondent-elles à ce que tu avais imaginé ?

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN **dynamique**

3. Est-ce que le fait d'accorder le droit de vote aux personnes de 18 ans et plus est une « limite raisonnable » (voir l'Infosource 2-7)?
a) Explique ton point de vue de la façon la plus convaincante possible. Tu peux le faire, par exemple, sous la forme d'un message à la radio, d'une vidéo d'information, d'un communiqué d'intérêt public ou d'un sketch.
b) Présente ton point de vue à tes camarades de classe et demande leur opinion.